

Maudave à Madagascar

Par Jean-Paul Morel

Le sujet a été traité dans plusieurs ouvrages, en particulier la très bonne étude de B. Foury *Maudave et la colonisation de Madagascar*.

On se contente ici de signaler les nombreux documents que renferme notre base documentaire sur le sujet, et nous nous arrêtons sur quelques-uns d'entre eux.

On rappelle que si Maudave a reçu son ordre de mission directement du ministère, il est cependant dépendant de l'administration des Mascareignes. D'ailleurs son installation à Madagascar correspond parfaitement à une des instructions du Mémoire du Roi remises aux administrateurs des deux îles : « *Les Sr Dumas et Poivre se lieront avec les princes de Madagascar dans la vue de former un établissement dans cette île. Ils observeront ce que l'on en peut tirer soit en métaux, soit en denrées.* »

Chronologie :

En 1766, Maudave (l'aîné) et Pitois sont choisis par les colons¹ de l'Isle de France pour se rendre en métropole en vue de défendre leurs intérêts, suite aux désordres occasionnés par la déconfiture de la Compagnie des Indes et la rétrocession de la colonie au roi. Ils embarquent de l'Isle de France le 19 décembre 1766, et sont à Lorient le 9 mai 1767. (Ils se sont donc croisés avec Dumas et Poivre). Maudave va traiter essentiellement de deux sujets à Versailles, l'endettement des colons (il est plus que tout autre concerné) et un projet de colonisation de Madagascar. Sur ce dernier sujet, il obtient satisfaction et quitte Versailles avec un ordre de mission pour créer un établissement à Madagascar.

Maudave est de retour à l'Isle de France le 14 juillet 1768, il avait embarqué sur *le Marquis de Castries*, qui avait appareillé de Lorient le 3 mars 1768.

De l'Isle de France, le temps de se concerter avec le gouverneur Dumas et l'intendant Poivre, Maudave embarque au Port-Louis sur *la Garonne*, capitaine Vauquelin, le 25 août 1768, il est accompagné d'une vingtaine d'employés et de 50 militaires.

Après une relâche de 48 heures à l'île Bourbon, *la Garonne* mouille devant Fort-Dauphin le 5 septembre 1768. Maudave s'installe sur la grande île en tant que gouverneur de la colonie en formation.

Le 25 novembre 1768, la femme, les enfants et la belle-mère de Modave, débarquent de *l'Ambulante*². Le capitaine M. Clouard apporte également de l'Isle de France une partie des effets réclamés.³

Maudave retourne faire un séjour à l'Isle de France en août⁴ et septembre 1769. Deux mois pour s'occuper de ses affaires qui lui causent beaucoup de soucis : il est poursuivi par des créanciers qu'il ne peut satisfaire. Il est là également pour tenter de sensibiliser le nouveau gouverneur (Desroches a

¹ Une assemblée générale réunissant des députés désignés par chacun des quartiers de l'île.

² *L'Ambulante* a appareillé de l'Isle de France, le 12 novembre 1768. (Journal de Bougainville)

³ Journal de Modave : « 24 novembre. A une heure après midi, nous avons eu connaissance d'un vaisseau [...] c'était la flûte du Roi *l'Ambulante* qu'on m'expédiait de l'Isle de France avec une partie des choses que j'ai demandées. Mme de Modave, sa mère et ses enfants y étaient. - 25 novembre. Mme de Modave a débarqué ce matin. M. de Clouard qui commande la flûte du Roi lui a fait l'honneur de tirer onze coups de canon. » (Base docu=> En 1768 – Journal de Madagascar du comte de Modave)

⁴ Il arrive au Port Louis le 6 août (Base docu=> 3 septembre 1769 - Desroches au ministre. Mouvements des vaisseaux)

remplacé Dumas) aux difficultés auxquelles il est confronté à Madagascar : l'établissement de Fort-Dauphin n'a pas reçu les moyens en équipement et en personnel qui lui avaient été promis par le ministre.

En octobre 1770, il reçoit l'ordre d'abandonner son établissement du Fort-Dauphin, il revient à l'Isle de France à la fin de l'année 1770 ou dans les premiers jours de 1771.⁵

Pendant son séjour à Madagascar trois missions scientifiques de reconnaissance ont été menées sur l'île :

- le chevalier Grenier du 26 août au 13 décembre 1768.
- l'abbé Rochon du 3 septembre à la fin décembre 1768.
- le naturaliste Commerson en novembre-décembre 1770.

*

L'expérience malgache de Maudave vue par Desroches et Poivre.

Dans leur rapport de l'année 1769, les administrateurs des Mascareignes apportent leur point de vue (partagé par tous deux) sur cet épisode, le voici ⁶ :

« Un homme d'esprit et bien intentionné sans doute, mais plus rempli de zèle que de connaissance, a présenté au Ministre l'île de Madagascar sous un point de vue séduisant. Il a été ordonné d'y tenter un établissement avec économie.

L'expérience a fait disparaître les avantages présents, elle a démontré l'impossibilité de l'économie prescrite.

L'on voit évidemment que la colonie de l'Isle de France, encore au berceau, ne peut être la mère d'une nouvelle colonie qui dévore ses habitants. M. de Modave a posé le premier fondement de son édifice dans le seul lieu de Madagascar où l'air ne soit pas pestilentiel pendant la saison de l'hivernage, et le Fort Dauphin se trouve malheureusement le lieu de tout Madagascar dont les habitants et le sol ne permettent aucune espérance d'y faire un établissement solide.

Quelque part que l'on s'établisse sur les côtes de Madagascar, hors le Fort Dauphin, on doit s'attendre à y perdre autant d'hommes qu'on y en laissera hiverner depuis novembre jusqu'en avril suivant. Au Fort Dauphin on perdra moins d'hommes, mais on y subsistera pas, on n'y trouvera aucune ressource, et l'on n'y fera que des dépenses inutiles. Celles que M. de Maudave a été forcé d'y faire sont immenses en proportion de celles qui ont été ordonnées ; ces dépenses n'ont pas donné un sol de produit et il n'y a pas d'espérance qu'elles en donnent par la suite, la conséquence est aisée à tirer. »

*

Sur la base documentaire :

➔ **Le 29 juillet 1768.** Mémoire de Maudave : projet de colonisation de Madagascar.

C'est en 1767 que Maudave, alors à Paris, avait exposé au ministre, le duc de Praslin, son projet sur la fondation d'un établissement colonial à Madagascar. Nous avons, dans notre documentation, situé ce mémoire à la date où Poivre en eut connaissance. Les grandes lignes du projet exposé dans ce Mémoire sont les suivantes :

⁵ Foury indique (p.68) un retour en février 1771, mais ne justifie pas cette date. De notre côté il nous semble que c'est sur la flûte *l'Isle de France* que Maudave regagna l'Isle de France, et cette flûte fut de retour à l'Isle de France au plus tard dans les premiers jours de 1771, puisque le 26 janvier elle est sur le point d'appareiller pour le cap de Bonne-Espérance. (Base-docu=>26 janvier 1771 - Poivre à Bernardin de Saint-Pierre)

⁶ Sur la base docu=> Fin 1769. *Statistiques pour l'année 1770.*

- développer des cultures vivrières pour les besoins de l'établissement et pour « approvisionner l'Isle de France et les comptoirs de l'Inde » et des cultures/artisanat d'exportations : cuire suifs, chanvre, canne à sucre, coton, indigo, soie.
- les travailleurs indigènes ne seront pas dans l'esclavage, « un peuple libre », la traite des esclaves devra donc être interdite, et la colonie doit être en droit d'empêcher des vaisseaux de venir la pratiquer.
- L'espoir de profits est basé sur l'éducation, la civilisation de la population. Persuasion et patience plutôt que force.
- L'entreprise ne nécessite que de faibles moyens : « Le succès de cette entreprise paraît facile ; la dépense en sera médiocre, et l'utilité immense. », « Il n'est pas besoin pour cette conquête d'envoyer des escadres et des troupes, ni d'y transporter à grands frais une société toute entière », « Les vingt premières habitations assureront le succès de l'établissement », « A l'égard, des édifices à construire, il ne faut qu'un petit nombre d'ouvriers ». On insiste sur la modestie des moyens estimés par Maudave, puisque c'est sur ce point qu'il évolue radicalement dès son arrivée : c'est par centaines qu'il va réclamer des hommes pour le fonctionnement initial de la colonie.

➔ **Le 5 février 1767** – Choquet au ministre. A trois mois de son départ pour l'Isle de France, Maudave se concerta avec M. Choquet sur les ouvriers et autres gens à faire passer sur son établissement de Madagascar :

« il ne faut point marquer d'empressement pour faire des engagements, ni pour chercher à exciter des gens à passer ... il convient de laisser partir cette expédition avec les 5 ou 6 ouvriers qui sont engagés, afin d'effacer le bruit qui s'est répandu d'une nouvelle colonie ... la raison de recruter les troupes de la Légion serait le moyen à employer pour acquérir des ouvriers de toute espèce ... cette disposition n'aurait ici au-dehors que l'apparence de recrues pour les compagnies de la Légion »

➔ **Le 21 novembre 1767** – Ministre à Dumas et Poivre. Le projet de Maudave à Madagascar est accepté. Une lettre du ministre annonce que Maudave rejoindra bientôt l'Isle de France d'où il passera à Madagascar mettre en application son projet de colonisation, projet dont il est fait état dans ses grandes lignes. Le ministre écrit de sa propre main :

« J'ai fort à cœur, Messieurs, le succès de cet établissement, je le crois très important et même nécessaire pour la prospérité des Isles de France et de Bourbon. Ainsi il est également intéressant pour le bien du service du Roi et pour votre gloire personnelle, d'établir solidement la colonie de Madagascar qui est un appui nécessaire à celle que Sa Majesté vous a confiée. »

Une seconde lettre datée du même jour, vient temporiser les annonces de la première :

« Sur le Mémoire que je vous ai adressé sur ces établissements, vous aurez compris que votre commerce avec Madagascar doit en totalité changer de forme et en partie changer d'objet. En effet les desseins formés sur cette île paraissent exiger qu'on n'y trafique plus avec des armes et avec de la poudre, et même qu'on n'en retire plus d'esclaves. Mon intention n'est cependant pas de vous interdire ce genre de commerce dans les premiers moments où l'on va jeter les fondements de cet établissement. »

➔ **Le 26 juillet 1768**. Dumas au ministre. Maudave étant arrivé à l'Isle de France, Dumas a pris connaissance de son projet d'établissement à Madagascar et fait part au ministre de son opinion. A propos de Madagascar, il fait preuve d'une expertise qu'il n'a pas. D'un long propos verbeux on retiendra qu'il se dit entièrement d'accord avec Maudave, cependant il ne croit pas au « succès prompt et facile que présente son imagination vive » ; il critique le choix de s'établir au Fort Dauphin et plus généralement sur les côtes, affirmant qu'il a convaincu Maudave de s'installer au centre de l'île. Il apparaît que son souci majeur est de ne pas déranger la traite côtière sur laquelle il entend garder la haute main. Enfin il juge l'entreprise inopportune :

« si j'avais pu être consulté sur le projet de M. de Maudave, j'aurais dit que tous les moyens du gouvernement devaient être employés à mettre l'Isle de France en sûreté avant de commencer l'immense entreprise de civiliser les habitants de Madagascar et de s'en attribuer la souveraineté. »

➔ **Le 29 juillet 1768.** Mémoire de Maudave et lettre de Poivre au ministre. Par le même vaisseau qui a conduit Maudave à l'Isle de France, Poivre a pris connaissance du Mémoire qui concerne la mission de Maudave à Madagascar. Dans ce courrier, Poivre répond aux différents articles du mémoire, on retient en particulier :

- Poivre ne partage pas l'optimisme qui se dégage du projet

« Après avoir lu ces mémoires j'ai trouvé qu'en général ils promettaient plus d'avantages que les connaissances que j'ai de Madagascar ne doivent permettre d'en espérer. [...] Ce n'est pas par ces productions imaginaires qui peuvent se réaliser un jour, que je juge de l'établissement à faire à Madagascar. [...] Un établissement à Madagascar considéré sous un autre point de vue politique, offre des avantages plus prochains et plus réels. »

- Poivre a de la sympathie pour Maudave et veut croire en sa réussite :

« M. de Maudave qui me paraît pénétré de ce principe, mérite la confiance que vous lui avez accordé en l'envoyant poser les premiers fondements de l'édifice. L'enthousiasme qui l'anime, le rend, sans doute, plus propre qu'un autre à l'exécution du projet qu'il a lui-même proposé. Il éprouvera certainement beaucoup de difficultés ; il est heureux qu'il ne les prévoie pas »

- Poivre souligne que selon le projet, l'installation à Madagascar ne doit pas se faire au détriment de l'Isle de France :

« La manière dont vous avez envisagé cet établissement est la seule qui me paraisse bonne. Un plan plus dispendieux ne conduirait pas si bien à l'objet que vous vous proposez. C'est à l'Isle de France que les grandes dépenses doivent être faites, c'est ici que doit être le centre des forces. »

- Et enfin Poivre affirme sa confiance dans l'avenir de la colonie qu'il administre :

« Je travaille ici comme si nous ne devions point compter sur Madagascar. [...] Tout me dit que je réussirai avec de la patience, et les moyens que je vous ai demandé, à tirer nos subsistances en pain et en viande du sol de l'Isle de France seule ».

➔ **Le 30 juillet 1768** – Maudave à Dumas et Poivre. Demande à passer sans délai avec sa troupe au Fort Dauphin où il s'installera le temps de voir sur place s'il convient, comme il en a l'intuition, de choisir un autre emplacement pour établir sa colonie, choix qu'il soumettra à la décision de Dumas et Poivre. Il spéculé ensuite sur ce qu'il conviendra de faire suite au déménagement dans un lieu plus propice, s'étendant sur l'avenir radieux qui les attend.

➔ **Le 31 juillet 1768** – Dumas à Maudave. Dumas rappelle à Maudave qu'ils se sont jurés une confiance réciproque, adhère à son projet de se rendre au Fort Dauphin, mais lui signifie qu'il n'entend pas qu'il s'y établisse au détriment du poste de traite.

➔ **Le 1^{er} août 1768** - Poivre à Maudave. Sans lui faire part des sérieuses réserves qu'il a communiquées au ministre, en bon diplomate, il se contente d'approuver les idées directrices du projet :

« Vos principes sont les seuls bons, [...] Nous ne devons nous écarter des principes que vous avez si sagement posés pour fonder un établissement solide à Madagascar ».

➔ **Le 5 août 1768** - Poivre au ministre. Aide à M. Maudave qui s'apprête à gagner Madagascar avec tout son personnel dont l'effectif a été complété par l'intendant : MM. de La Marche, Beaussier, Dallemand, Sirandré et de Moraçin.

→ **Le 5, 6 et 7 août 1768** – Maudave au ministre. Maudave s'apprête à partir pour Madagascar, Dumas lui a fourni une escorte de 50 hommes. En accord avec Poivre, mais contre l'avis de Dumas, il a fait le choix de débiter son établissement au Fort-Dauphin :

« Mais une raison décisive et péremptoire, qui conclut en faveur de l'établissement à Fort-Dauphin, est la salubrité de l'air. Les autres parties de la côte de l'est en remontant vers le nord sont sujettes à des intempéries destructives, terribles, et trop fréquentes ».

Enfin Maudave réclame :

« trois cents ouvriers ou gens de bonne volonté, et pour 500.000 francs de marchandises de traite, telles que fusils, poudre, balles, pierres, couteaux, miroirs, etc. [... ainsi que] 250 à 300 soldats ».

→ **Le 15 août 1768** – Instructions particulières du ministre à Desroches qui ira prendre le commandement à l'Isle de France. Deux d'entre elles concernent Madagascar :

« 9° Je recommande à M. le Ch. Desroches l'établissement à Madagascar que je crois essentiellement utile à la colonie, et qui peut par la suite procurer un grand commerce si on s'y conduit comme il convient.

10° Madagascar est d'autant plus important qu'un régiment de deux bataillons dont les compagnies seront portées à cent hommes, devant aller cet hiver à l'Isle de France, ce corps joint à la Légion formera un pied de troupe de trois mille deux cents hommes sans compter les deux compagnies d'artillerie et celle d'ouvriers. Ce nombre de troupes sera même augmenté successivement par la suite et porté à quatre mille hommes pour le moins. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre d'avance des mesures pour leur subsistance et l'on ne peut l'assurer en riz et en viande que par Madagascar. C'est un article que je recommande particulièrement à M. le Ch. Desroches et dont il sentira lui-même toute la conséquence. »

→ **Le 30 août 1768** – Maudave au ministre. En route pour Fort Dauphin, escale à Bourbon. D'un optimisme à tout crin sur l'avenir de l'établissement colonial :

« J'ose même vous assurer que ce succès surpassera de bien loin votre attente et donnera une nouvelle face aux affaires de la nation dans les Indes. ... Nous nous trouverons au milieu d'un pays riche et peuplé dont nous serons les maîtres »

Pour cela, il réclame 600 ouvriers ou gens de bonne volonté qu'il compte pouvoir tirer de l'Isle de France et de Bourbon, et pour un million de livres de marchandises de traite.

→ **Le 2 octobre 1768** – Maudave au ministre. Maudave a décidé de demeurer au Fort Dauphin, il compte y faire venir sa famille. Tout y va pour le mieux : bonnes relations avec les chefs locaux, obtention d'un grand territoire, espoir de commercer avec les autres régions. La richesse du pays garantit que les colons y vivront très à leur aise et que la colonie ne coûtera rien au roi. Mais en attendant, en supplément des « secours extraordinaires » demandés par sa lettre du 30 août, il réclame 50 hommes d'escorte venant s'ajouter aux 50 déjà fournis par Dumas, des ouvriers et des cultivateurs blancs. « Il est certain que 200 familles de paysans transportés au Fort Dauphin y feraient des prodiges pour eux et pour l'Etat. » Indispensable également, l'eau de vie. « J'ose assurer qu'à l'aide de ce puissant véhicule, je ferai dans ce pays tout ce que je voudrai. »

→ **Le 8 octobre 1768** – Maudave à Dumas. Très satisfait des deux premiers mois passés au Fort Dauphin. L'air y est sain et la terre fertile. Il est indispensable d'y maintenir un établissement. Il demande à y demeurer pendant l'hivernage et d'y faire venir sa femme. Il prévoit (contrairement à son plan initial) de développer une économie locale sur le colon blanc : « la traite des bœufs que l'on fera plus avantageusement avec les Blancs qu'avec les Nègres. » Il en réclame à Dumas ainsi que des avances en nature pour ces mêmes futurs colons. Les richesses du pays devraient garantir au Roi d'être remboursé rapidement de l'effort à consentir en premier lieu. Il lui faut enfin des troupes supplémentaires.

→ **Le 26 octobre 1768** – Poivre à Crémont ordonnateur à Bourbon. Annonce l'arrivée prochaine de *l'Ambulante* en route pour ravitailler l'établissement de Fort Dauphin. Poivre est optimiste : « Il paraît que l'établissement de Madagascar commence à prendre forme, et j'augure bien des soins que se donne M. de Modave pour le former. »

Pour satisfaire aux demandes de Modave, il faudra lui procurer « deux beaux et bons chevaux entiers, avec six juments de bonne espèce », et se préoccuper de lui faire passer quelques émigrants :

« Vous trouverez ci-joint un avis au public que M. Dumas et moi avons fait publier ici pour faire passer à M. de Modave quelques ouvriers et cultivateurs pour fonder sa colonie. Il a obtenu d'un chef du Fort Dauphin une étendue considérable d'une terre excellente en toute propriété et souveraineté. Il désirerait la faire mettre en valeur.

Vous avez certainement à Bourbon des gens qui ont peu ou point de propriétés, qui seront beaucoup plus heureux à Madagascar où ils pourraient former de beaux établissements ; on les aiderait de toute manière. Je vous prie de concourir avec M. de Bellecombe pour faire publier le même avis dans votre île. J'envoie à M. de Modave les outils, ustensiles et effets nécessaires pour fournir à ces nouveaux colons, la subsistance, le vêtement et tous les secours dont ils auront besoin. Je crois n'avoir pas besoin de vous faire observer que dans ces commencements il ne faut pas de grandes émigrations. Environ vingt chefs de famille ou concessionnaires suffiront pour le premier essai. »

→ **Le 31 octobre 1768** – Dumas à Glemet, le régisseur des traites à Foulepointe. Lui explique que la présence de Maudave au Fort Dauphin compromet la traite en cet endroit, et qu'il voit d'un mauvais œil la façon dont Maudave envisage de se montrer jusqu'à Foulepointe :

« M. de Modave a fait partir par terre un petit détachement pour aller découvrir cette rivière [de Mananzary], qui pénétrera, s'il le peut, jusqu'à Foulepointe ; ce qui n'est pas de mon goût, mais j'espère que ce détachement rencontrera des obstacles qui l'empêcheront de communiquer jusqu'à vous. »

→ **Le 1^{er} novembre 1768** – Dumas à Maudave. D'abord, thème récurrent chez Dumas, son opposition au choix de Fort Dauphin pour créer l'établissement colonial : « il fallait exécuter dans l'intérieur des terres à l'ombre des forêts ».

- Annonce le prochain passage de Mme Modave sur *l'Ambulante*, vaisseau qui apportera les effets qu'il a demandé, pour autant que la disette le permettra.

- Anecdote, l'appel aux émigrants : « Nous avons fait afficher un avis au public dans les deux îles pour vous procurer la quantité et l'espèce de gens dont vous avez besoin. »

- Approuve la décision de Modave de demeurer au Fort Dauphin pendant l'hivernage.

- Et pour finir réaffirme son opposition formelle à ce qu'on pousse la prospection de l'île trop au Nord, où est situé son domaine réservé, le poste de traite tenu par son ami Glemet : « Je vous prie donc de borner vos vues à la rivière Mananzary et d'oublier la partie de Foulepointe comme une terre étrangère. »

→ **Le 5 novembre 1768** – A cette date, on trouve un récit par M. de La Cour : *Journal du voyage qui devait se faire jusqu'à Mananzary, et s'est terminé au pays de Manantegne*. Une reconnaissance menée par une quinzaine d'hommes en direction du nord, qui se termine par la mort de plusieurs d'entre eux dont M. de La Marche, un intime de Maudave. Les fièvres épidémiques contractées se propagent à leur retour au Fort Dauphin, causant la mort de plusieurs Blancs. La Cour rend compte des paysages admirables qu'ils ont rencontrés et du projet arrêté de créer un établissement dans la vallée d'Amboule, en bordure de la rivière Mananzary.

→ **Le 5 novembre 1768** – Poivre à Crémont ordonnateur à Bourbon. Annonce l'arrivée le 9 ou le 10 novembre de *l'Ambulante* en route pour ravitailler l'établissement de Fort Dauphin. Revient sur sa lettre du 26 octobre. Étant donné la saison très avancée, la flûte ne devra pas faire escale plus de 12 heures. Il faut charger le riz et le maïs. Les animaux, en particulier les huit chevaux, pourront attendre un autre passage.

→ **Le 11 novembre 1768** – Dumas à Maudave. Lui annonce le départ incessant de *l'Ambulante* avec les effets demandés. (Cette flûte transporte la famille de Maudave). Mme de Maudave lui a reparlé des esclaves dont ils ont besoin pour leurs domaines de l'Isle de France, aussi le rassure-t-il à ce sujet: « Soyez certain cependant que ce qui arrivera sur les flûtes du Roi pour votre compte n'éprouvera aucune difficulté de ma part. »

→ **Le 23 novembre 1768** – Dumas au ministre. Désire que Maudave s'abstienne d'investir le nord de Madagascar pour ne pas désorganiser la traite des esclaves à Foulpointe. Inquiétude sur les dépenses occasionnées par l'établissement de Maudave.

→ **Le 29 novembre 1768** – Maudave à Dumas. Lettre fleuve où l'on retient parmi les nombreux sujets abordés : Reçu par *l'Ambulante* des colons, des soldats et des effets, tout trois en quantité insuffisante. Reconstruction de l'enceinte du Fort Dauphin. Envoi un extrait de son journal. Les Anglais ne présentent aucun danger pour notre colonie. L'étang d'Ambouve meilleur site pour s'établir. Remarque sur la conduite de Glemet. Envoie de M. Pichard en ambassadeur de ses demandes. Besoin d'un brigantin, d'une goélette et d'un canot. Retour de l'expédition conduite par M. de La Marche qui n'a pu atteindre son but, elle rapporte des fièvres. Plusieurs décès dont celui de Fijac l'aîné et de M. de La Marche. Projet de formations de 5 nouveaux établissements : un poste à Ambouve, un à Manentenghe, un au pays d'Alfissach, un au pays des Matatanes, un comptoir à Mananzari. Estime qu'il devrait être à l'abri des poursuites qui sont engagées contre lui devant le Conseil de l'Isle de France :

« je demande qu'on me laisse tranquille et je réclame la protection de ceux qui représentent le Roi à l'Isle de France contre l'abus qu'on cherche à faire des lois judiciaires. Lequel abus ne tendrait pas à moins si on l'abandonnait à son cours naturel, qu'à ruiner les affaires d'un homme qui en conduit une intéressante pour l'Etat. »

→ **En 1768** - Journal de Madagascar du comte de Modave. Journal rédigé par Maudave, qui commence le lundi 5 septembre 1768 où Maudave débarque de la flûte *la Garonne* mouillée dans la rade du Fort Dauphin, et qui se termine le 11 décembre 1768, jour où appareille du Fort Dauphin pour l'Isle de France la flûte *l'Ambulante* venue ravitailler l'établissement et y mener la femme, les enfants et la belle-mère de Maudave.

→ **Le 1^{er} décembre 1768** – Maudave à Poivre, lettre de 10 pages. Maudave a eu vent des bruits sur le rappel de Dumas, et le ton avec l'intendant est à la connivence. Peu de faits nouveaux. La mort de M. de la Marche porte à 11 le nombre des décès. Aucun bilan à son actif :

« je ne suis pas encore à portée de faire des choses bien intéressantes. Je crois travailler utilement pour le service du Roi et pour le succès prochain de l'établissement de Madagascar, en mettant le Fort Dauphin sur un meilleur pied qu'il n'a jamais été, en entretenant ou formant des liaisons de tous les cotés, en faisant reconnaître et en reconnaissant moi-même exactement le pays, et en cherchant à nous faire aimer des gens qui l'habitent. »

En vrai bonimenteur, Maudave entrelace les remerciements et les requêtes. D'abord sa demande déjà formulée de colons : « si nous avons tout de suite deux ou trois cents personnes rassemblées en un corps de peuplade, auxquelles on distribuerait des souches de troupeaux. » Mais il exigerait de ces colons qu'ils participent aux aménagements : « qu'une des conditions préalable des concessions soit de leur imposer l'obligation de travailler pendant quelques mois aux corvées nécessaires pour l'établissement du fort. ». Ainsi l'approvisionnement en bœufs ne dépendrait plus des Madécasses :

« Ce sera en effet une chose très utile que le Roi se pourvoie de bestiaux par les mains de ses sujets. Les nègres perdant cette branche de commerce, seront contraints ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer, de chercher d'autres voies pour se pourvoir de nos denrées qui leur sont des denrées nécessaires. »

Nouveaux moyens :

«Accordez-moi du moins des goélettes et les ustensiles nécessaires pour nous monter un petit port »

« la charpente nécessaire pour la construction d'un hôpital dans lequel nous pourrions enfermer nos malades. Il serait nécessaire que ce bâtiment eut 52 pieds de long sur 30 de large, avec une cloison en charpente au milieu pour faire cinq salles et une apothicairerie. »

« M. Mille vous demandera un supplément de remèdes, »

Nouveau collaborateur :

« de m'envoyer un homme que je connais et qui remplit mes vues ... Il se nomme Du Pressoir, ... je vous serai très obligé de le faire passer au Fort Dauphin avec le titre de commis aux traites, conjointement avec Avril, et de lui fixer les mêmes appointements »

Poivre a droit au commentaire de Maudave sur son courrier au ministre dont il lui envoie copie. On y note sa lucidité sur la marche de son entreprise (rien à annoncer au ministre) et son parfait optimisme sur l'avenir (facilités à s'approprier toutes les richesses) :

« Je vous supplie de lire ce que je prends la liberté d'écrire au Ministre. Je ne suis pas encore en état, comme vous savez, de lui annoncer des choses faites ; mais j'ai une bonne provision de futurs contingents dont je n'aurai pas sitôt épuisé le magasin. Je m'en tiens donc encore aux idées purement spéculatives. Elles se réaliseront en tout ou en partie avec le temps. D'après les lumières que j'ai acquises, je me confirme dans l'opinion que je n'ai rien à rabattre des promesses que j'ai faites au gouvernement. Je suis ici dans le champ le plus vaste et le plus fécond, et les facilités de nous en approprier toutes les richesses sont incroyablement très réelles. Les obstacles au contraire sont vains et légers. J'ose assurer que je les lèverai tous, sans prétendre m'en faire un grand mérite. »

→ **Le 11 décembre 1768** – Maudave au ministre. On retrouve partie de ce qu'il écrivait à Poivre le premier du mois. Avancement de l'établissement de Fort-Dauphin. Déjà onze morts. Il reprend ses demandes du 30 août, en entorse à ses principes : alors qu'il avait prévu de s'appuyer sur les populations locales, Maudave réclame des Blancs, paysans et ouvriers, ainsi que des militaires :

« Ce n'est pas que cette race d'hommes manque des bonnes qualités, ils sont patients, doux, sobres, simples, très courageux et très aisés à gouverner mais ils manquent d'industrie et d'application au travail. J'aimerais mieux une souche de paysans d'Alsace ou de Suisse. »

→ **Le 12 janvier 1769** - Poivre au ministre. Poivre estime que les très faibles ressources dont il dispose ne lui permettent pas de répondre aux demandes de Maudave ; aussi s'interroge-t-il : n'aurait-il pas mieux valu attendre que la colonie se soient un peu développée avant de s'établir à Madagascar ? Ce sera à Desroches de décider jusqu'où il est possible d'aider Maudave.

→ **Le 13 janvier 1769** – Steinauer et Poivre annoncent au ministre le retour de l'*Ambulante* qui a déposé au Fort Dauphin la famille de Maudave et les fournitures qu'il demandait. Ils expriment leur inquiétude : « Nous prévoyons que dans la situation où se trouve l'Isle de France, l'établissement du Fort Dauphin va lui être pendant quelque temps très onéreux. »

→ **Sans date n°47 - le 22 janvier 1769** – Bernardin de Saint-Pierre rapporte quelques événements qui se sont passés à Madagascar depuis que M. de Modave y est installé. La seule information originale concerne les relations orageuses parmi les membres de l'équipée commandée par le sieur de La Marche.

→ **Le 4 mars 1769** – Une lettre de Bellecombe et Crémont au ministre démontre, s'il en était encore besoin, l'insalubrité de Foulepointe pendant l'hivernage, et conforte la justesse du choix de Fort-Dauphin pour fonder un établissement permanent, comme Poivre l'avait recommandé.

→ **Le 31 mars 1769** – Ministre à Desroches et Poivre, et lettre de même teneur à Maudave. Répond en partie aux demandes de Maudave en personnel, argent et marchandises de traite. Cent ouvriers au

lieu des trois cents demandés, cinquante mille livres de marchandises à la place des cinq cent mille demandées.

→ **Le 1^e avril 1769** – Ministre à Desroches. Lettre particulière où le ministre traite de nombreux sujets, et en particulier s'inquiète du comportement de Modave

« M. de Modave a de l'esprit et du talent, mais je crains qu'il ne veuille nous mener trop vite et trop loin. Les progrès d'un pareil établissement doivent aller lentement et sûrement. Vous savez que je ne suis pas en état d'y faire une grande dépense, je ne l'ai entreprise que sur l'exposé de M. de Modave qui m'en a montré tous les avantages avec une dépense médiocre : ainsi, Monsieur, je vous recommande de tenir la main au plan d'économie que j'ai tracé sur cet article. »

→ **Le 3 avril 1769** - Poivre au ministre. Lettre qui nous apprend que Maudave est un des trois plus gros propriétaires de l'île, il ne posséderait pas moins de 8.000 arpents soit plus de 3 mille hectares. Mais cette richesse n'est qu'apparente, car une part inconnue, sans aucun doute importante de ses acquisitions a été réalisée par l'emprunt. Poivre expose parfaitement cette mécanique évidente pour s'enrichir jusqu'au jour où la situation se retourne : « Si on souffre une action générale de la part des créanciers, ce sera permettre l'ouverture d'un abîme dans lequel la colonie périra » écrit Poivre dans un autre courrier⁷.

On lira ci-dessous que Jean-Nicolas Céré pensait que l'entreprise de Maudave à Madagascar était une façon pour lui d'échapper à ses créanciers auxquels il devrait près de deux millions de livres. (Mille ans de salaire d'un fonctionnaire). Ce qui est certain c'est que lorsque Modave est prié de mettre fin à son installation à Madagascar, il se retrouve à l'Isle de France dans une situation financière qui ne s'est pas améliorée malgré un commerce d'esclaves absolument contraire à sa morale affichée. Son dévouement pour le bien public aura alors bon dos : ce sont, dira-t-il, les nécessités de sa mission à Madagascar qui l'ont obligé à abandonner la gestion de ses affaires à un gérant incompetent.

→ **Sans date n°13 – le 10 juillet 1769**, Céré à Galles. Comme Desroches, Pierre Poivre et toute la colonie, Jean-Nicolas Céré s'inquiète de l'aide insupportable que l'établissement de Madagascar exige au détriment de la colonie. Il émet l'idée d'abandonner Madagascar pour concentrer les faibles moyens sur l'Isle de France et l'île Bourbon :

« Le Roi vient de prier de faire un établissement dans l'île immense de Madagascar éloignée des nôtres de 80 à 100 lieues sous les ordres de M. de Maudave, un des hommes à qui je connaisse le plus d'étendue et de finesse dans l'esprit. Cet homme a leurré le ministre de cet établissement-là, il y a mordu et l'a envoyé et il y est et je le crois bien embarrassé et fort à plaindre. Il a demandé cela à la cour plutôt pour s'arracher des mains de ses créanciers de notre île où il doit près de 2 millions, que pour former à ce Madagascar un établissement solide. Ce pays est des plus malsains. Presque partout, les Noirs y sont aussi sauvages que des Hottentot, ils y sont gueux, feignants, n'ont aucune industrie et sont des plus avides des piastres, qu'ils connaissent et aiment beaucoup. C'est donc un pays où il faut tout porter, les arts, les provisions et les hommes, et qui coûterait à la France pour établir comme il faut, plus que pour conquérir toutes les Indes. Cette île fournirait sans doute plusieurs branches de commerce d'une richesse infinie, mais elle est brute, et c'est l'ouvrage d'un siècle d'y faire seulement quelque chose qui mérite la peine d'en parler. Maudave y est sans ressource et ne tire pour ainsi dire son existence que de notre île qui est elle-même encore au berceau. Je ne doute pas si la vérité de tout cela parvient jamais au ministre qu'il n'abandonne au plus vite un projet d'établissement que la position actuelle de la monarchie, de ses moyens et de ses finances, ne permet plus de continuer ; qu'il établisse et fortifie bien la possession que nous avons par ici le reste viendra peu à peu. »

→ **Le 6 août 1769** - Ministre à Maudave. Recadrage :

« Je ne reconnais pas dans ces deux lettres le projet que le Roi avait approuvé, et je m'étonne de l'entreprise que vous lui avez substituée ... »

⁷ Base docu=> 30 novembre 1767 : Poivre : Réflexions sur les dettes de la Colonie.

« Maintenant il s'agit d'une dépense énorme qui absorberait une grande partie des fonds destinés à l'établissement de l'Isle de France, ...

« Il faut vous ramener à l'objet dont vous vous êtes si fort écarté. Le Roi n'a jamais eu l'intention de fonder à Madagascar une colonie de Blancs, occupés de la culture. »

➔ **Le 12 août 1769** - Desroches au ministre. Modave est de retour de Madagascar. Il débarque de *la Garonne* qui n'a pu y traiter un seul esclave ni un seul bœuf. Il a laissé sa famille et une colonie qui a déjà taille respectable, 140 personnes qui manquent de tout. Desroches ne croit plus aux chimères de Modave :

« Quant à moi, Monseigneur, je suis dans la plus grande perplexité sur cette affaire qui est d'une importance majeure. Je sais combien elle vous intéresse, et je vois avec la plus grande douleur évanouir les espérances que des détails spécieux vous avaient fait concevoir. M. de Modave ne vous trompait pas, car il était lui-même de la meilleure foi du monde dans l'erreur qu'il vous présentait. C'est un homme de beaucoup d'esprit, doué de la plus belle âme, et rempli des meilleures intentions ; mais il a trop présumé de son génie, du caractère doux mais soupçonneux à l'excès, des nations madécasses, et enfin du tempérament de nos malheureux Français qui ne parcourent ce climat-là, qu'au dépens de leurs vies, ou d'une santé affaiblie pour bien des années et souvent pour toujours. »

L'établissement de Modave au Fort Dauphin a complètement anéanti la traite :

« ce poste a toujours été d'une ressource assurée pour nos besoins, et avait jusqu'ici fourni autant de bœufs que l'on en pouvait désirer. Aujourd'hui les nations qui environnent le Fort Dauphin, naturellement affectionnées aux Français, et qui voient toujours aborder nos vaisseaux avec des démonstrations de joie les plus vives, ont conçu une jalousie qui paraît insurmontable en nous voyant former un établissement à terre. Ils s'en sont éloignés de 4 lieues, et ne veulent plus nous envoyer aucune denrée, pas même les plus nécessaires à la vie. »

➔ **Le 15 août 1769** - Maudave au ministre- Satisfait des aménagements au Fort Dauphin et des rapports noués avec les populations. Demande, sous peine de devoir renoncer, des moyens supplémentaires importants : 500 cultivateurs, 200 ouvriers, 300 soldats et quantité de marchandises de traite. Il demande qu'on n'écoute pas l'opinion défavorable de Desroches qui n'est pas fondée.

➔ **Le 1^{er} septembre 1769** – Dans une lettre au ministre, l'abbé Galloys évoque la situation de Modave, où il est question qu'il réembarque sur *la Garonne* pour le Fort Dauphin le 10 septembre :

« Monsieur de Modave vient de s'arranger avec ses créanciers, il leur demande dix ans pour payer, et je crois qu'ils lui seront accordés. Il se dispose à retourner au Fort Dauphin le dix de ce mois. Il doit passer sur *la Garonne* dont on presse l'armement. »

➔ **Le 2 septembre 1769** - Desroches ne croit pas aux espérances mirifiques de Maudave, il écrit :

«Ce n'est, ni aveuglement, ni sans examen, ni sans discussion, encore moins par le désir de nuire, que toute la colonie s'élève contre l'établissement du Fort Dauphin... Je crains de ruiner une colonie à peine établie, sans me flatter de réussir à en former une nouvelle. »

Il est effaré de ses demandes excessives en tout genre :

« Mon étonnement est au comble lorsque je vois dans les demandes de M. de Modave 15 milliers pesant de viandes salées pour un pays où la viande fraîche abonde, et il est bon d'observer que 20 barriques de lard pesant dix milliers font 40 mille rations et 25 barriques de bœuf pesant environ 5 milliers font dix mille autres rations, c'est-à-dire en tout 50 mille rations pour nourrir environ 150 hommes. C'est pour environ 300 jours de viande salée sans manger de viande fraîche. »

Il prend la colonie à témoin de son opinion :

« M. Poivre, M. de Steinauer, M. Hector, M. de Salins, M. Fournier, les onze commandants de quartier de l'Isle de France et moi, pouvons-nous être des juges suspects ? M. de Modave prétend dans sa lettre que l'on oppose des difficultés chimériques à ses raisons. »

Enfin Desroches critique Modave pour son manque de réalisme :

« M. de Modave est plus excusable qu'un autre parce que son imagination ardente le mène toujours trop loin. Il le prouve cruellement dans ses affaires domestiques. Par ses spéculations constantes il avait presque persuadé à tout le monde comme il se l'était lui-même figuré qu'il allait devenir le plus riche particulier des sujets du Roi. Il avait entassé projets sur projets, habitations sur habitations, et le voilà réduit à n'avoir rien au monde, et à devoir immensément. Il mérite les bontés du ministre et il en a besoin. »

→ **Le 30 octobre 1769** – Desroches au duc de Praslin. Lettre particulière. La flûte *la Garonne* sur laquelle Maudave est revenu à l'Isle de France et sur laquelle il a regagné le Fort Dauphin ne sert qu'à ses intérêts personnels, c'est-à-dire au commerce d'esclaves :

« Notre navigation est maintenant tournée sans diversion vers le bien et le profit du service du Roi. Il n'y a plus que la flûte du Fort Dauphin qui tient nécessairement aux intérêts personnels de M. de Modave. On ne tirera point d'autre avantage de cette entreprise : mais il n'eut pas été juste de lui refuser celui-là qui reflue nécessairement sur la colonie. »

→ **Le 11 novembre 1769** – Modave au ministre. Dès son arrivée, Desroches a désapprouvé son entreprise à Madagascar, aussi Modave veut-il prouver l'appui de Poivre à son projet, en joignant à son courrier deux extraits de lettres que Poivre lui avait adressées.

« L'objet de cet envoi est de vous faire connaître ce qu'un esprit sage, judicieux et bon observateur, a constamment pensé de mon projet, depuis ma première arrivée à l'Isle de France jusqu'à celle de M. de Steinauer ».

→ **Le 14 novembre 1769** - Inventaire des personnels du Fort-Dauphin, liste nominative : Maudave, sa famille, les personnels administratifs et les domestiques (60 personnes). Soldats, colons, ouvriers (70 personnes).

→ **Le 17 novembre 1769** – Maudave explique au ministre que son établissement n'est pour rien dans l'impossibilité où l'on est de traiter des bœufs au Fort Dauphin.

« Mais enfin, Monseigneur, ce n'est pas mon projet qui empêche d'acheter des bœufs. C'est pure satiété de la part des habitants pour les effets qu'on leur présente. Ils veulent des piastres et un autre genre de marchandises mêlé aux piastres. »

Aussi Maudave reprend-il son projet de prendre le contrôle de l'élevage et ainsi, contrairement à ses principes philanthropiques initiaux, il aurait le pays à sa merci :

« Alors ce négoce ayant passé dans nos mains, à l'exclusion des Noirs, nos denrées qui leur sont devenues nécessaires, et leurs provisions s'épuisant pendant cet intervalle, nous les aurions à notre discrétion »

→ **Le 22 décembre 1769** – Desroches affirme au ministre qu'il faut mettre fin à l'entreprise de Modave. L'établissement du Fort Dauphin coûte et ne rapporte rien, Toute traite est devenue impossible sauf pour Modave qui a acheté pour son compte 103 esclaves. La situation n'est plus tenable :

« c'est avec un désespoir général que les habitants de l'Isle de France et de Bourbon voient cet établissement qui leur ôte toutes les ressources que Madagascar fournissait dans tous les temps à cette colonie. Je sais que la clameur publique ne doit pas déranger des opérations bien combinées ; mais des malheurs trop réels accompagnent ici et excitent le cri général. »

→ **Fin d'année 1769** – Dans leur rapport sur l'état de la colonie, Desroches et Poivre donnent leur sentiment sur l'échec de Maudave :

« Un homme d'esprit et bien intentionné sans doute, mais plus rempli de zèle que de connaissance, a présenté au Ministre l'île de Madagascar sous un point de vue séduisant. Il a été ordonné d'y tenter un établissement avec économie. L'expérience a fait disparaître les avantages présentés, elle a démontré l'impossibilité de l'économie prescrite. L'on voit

évidemment que la colonie de l'Isle de France, encore au berceau, ne peut être la mère d'une nouvelle colonie qui dévore ses habitants. »

→ **Le 1^e février 1770** – Desroches au ministre. Depuis le début de l'année 1769, l'idée que Madagascar est une charge insupportable, circule dans toute la colonie. Arrivé en milieu d'année, Desroches s'est tout de suite rallié à cette opinion et demande au ministre qu'il soit mis fin à l'entreprise de Maudave.

« Le Fort Dauphin nous ruine et Madagascar depuis deux ans et demi, au lieu de nous rapporter un million 750 mille livres sur le pied de sept cent mille francs par an, nous coûte au contraire du nôtre quoique depuis la 1^{ere} expédition que j'ai faite pour cette île elle nous ait produit près de 300 Noirs, et environ 1000 bœufs. Les deux années précédentes n'avaient produits que 146 Noirs en tout, et très peu de bœufs.

Je vous supplie de ne pas me rendre responsable de ce défaut qui est antérieur à mon arrivée, et j'ose vous répondre que désormais cela n'ira pas de même, pourvu néanmoins que vous m'ordonniez de relever le poste du Fort Dauphin.

Je vois avec satisfaction, Monseigneur, et je n'en suis pas surpris qu'avant de recevoir les comptes que je vous ai rendus au sujet de cet établissement, vous avez eu des pressentiments sur sa triste fin.

Oui vous l'avez très bien vu, M. de Maudave avec son esprit et son talent (permettez-moi d'employer vos propres termes) nous menait trop vite et trop loin. Vous verrez cela évidemment par notre lettre commune à M. Poivre et de moi, et vous serez effrayé des dépenses dans lesquelles il a entraîné cette colonie ; et également surpris de voir dans ses demandes des objets immenses que Madagascar au contraire devrait fournir à nos îles. »

→ **Le 12 février 1770** - Desroches au ministre. Chiffres à l'appui, les dépenses de Maudave sont excessives, l'établissement du Fort Dauphin ne peut pas subsister

→ **Le 22 février 1770** – Ministre à Desroches et Poivre : ordre d'abandonner l'établissement de Maudave à Madagascar.

« ... que vous donniez des ordres pour faire revenir à l'Isle de France les hommes, vivres, munitions et effets envoyés à Madagascar pour cette entreprise. Sa Majesté vous laissant cependant la liberté de conserver le poste du Fort-Dauphin, d'y laisser quelques employés, et même quelques soldats, si vous croyez que ce poste peut être de quelque utilité. »

→ **Le 31 mars 1771** – Maudave au ministre. C'est en octobre qu'il a reçu l'ordre d'abandonner Fort-Dauphin, une vingtaine d'hommes y ont été laissés pour la garde du fort et des bâtiments. Maudave demande pension et affectation aux Indes. (Selon d'autres documents, on sait que le rapatriement de l'ensemble de l'établissement, les troupes, les employés, les colons, Maudave et sa famille a été effectué par les flûtes *l'Ambulante* et *l'Isle de France* qui sont de retour à l'Isle de France fin décembre 1770 et le 12 janvier suivant.)

→ **Le 1^{er} avril 1771** - Desroches au ministre – Rend hommage à Modave et appuie ses demandes d'une pension et d'une affectation aux Indes.

→ **Le 11 février 1772** - Poivre au ministre. Ayant témoigné en faveur de Modave auprès du duc de Praslin en avril 1771, Poivre réitère auprès du nouveau ministre Il sollicite une aide sous forme d'avance en faveur de Modave.

« J'ose donc vous demander la permission, Monseigneur, d'aider cette famille généreuse à réparer les torts que leur absence a faits à leurs affaires dans cette île. »

→ **Le 20 février 1772** - Courcy au ministre. Se joint à Poivre pour solliciter des avance en faveur de Modave dont la propriété du Bassin des Forges serait susceptible de fournir le roi en bois en tout

genre, mais à condition de l'aider à « remonter ses habitations en Noirs et en troupeaux ». Courcy rappelle que sa propriété du Bassin des Forges, de 790 hectares, est composée pour les deux tiers en bois debout de la plus belle qualité. On y comptait, deux ans plus tôt, 500 Noirs et plus de 600 bêtes à cornes.

→ **Le 3 avril 1772.** Maudave au ministre. Informe M. de Boynes qu'il a chargé Cossigny qui passe en France, de lui expliquer « combien l'exécution du projet de Madagascar était facile et avantageux », et que seules les préventions de Desroches ont décidé le duc de Praslin, son prédécesseur, à abandonner l'établissement de Madagascar.

*

→ **Année 1768 - Extrait du journal de Dumas.** Sélection en rapport avec l'installation de Maudave au Fort-Dauphin.

Du 14 juillet 1768. Est arrivé le navire de la Compagnie *le Castries* sur lequel était embarqué M. de Modave.

Du 15 juillet. M. Poivre a renvoyé chez moi le Sr Gueclin [Kéguelin] commis dans ses bureaux, m'a prié de prendre lecture des lettres communes et de les lui envoyer. [...] Ces paquets contiennent une lettre du 21 novembre 1767 avec le projet d'un établissement sur Madagascar. Autre lettre de même date, sur le même objet ; une du 15 janvier 1768 avec un mémoire de M. de Modave ;

Du 16 juillet. L'arrivée de M. de Modave a fait ici une grande sensation. Il a ici des partisans, et, en qualité d'homme d'esprit et de mérite, il doit avoir des envieux et des jaloux. Il y a ensuite le chapitre des sots et celui des méchants. La conduite de M. de Modave dans ce moment est délicate, plusieurs personnes de son ancienne liaison ont pris pendant son absence le parti de la contradiction, entre autres messieurs de Launay. J'apprends qu'il les a blâmés hautement ainsi que son frère le Ch. de Modave. M. Hermans sur le compte de qui il s'est moins expliqué, en me parlant de lui, il cherche à l'excuser, et plusieurs autres, tels que les Srs Cossigny, Merlo, etc., connus par leur opposition à l'établissement des Troupes nationales. Tous ces gens-là étaient très particulièrement liés avec M. de Modave avant son départ.

Par toutes les lettres que nous recevons de M. le Duc de Praslin, il faut que M. de Modave soit enflammé du désir du bien du service ; et comme il est capable d'en bien saisir les parties diverses, il faut qu'il blâme la conduite de ses anciens amis. Jusqu'à présent il s'annonce d'une manière très satisfaisante, et il a reçu de moi tout l'accueil que je dois à un homme à qui M. le Duc de Praslin a donné sa confiance, et qui est très capable d'y répondre dignement. Il paraît que M. de Modave est très content de moi.

Du 17 juillet. Il ne s'est rien passé d'intéressant dans cette journée. Je l'ai employée à lire le projet d'établissement de Madagascar. Le projet me paraît bien vu dans sa généralité. Le germe s'en trouve dans ma dépêche à M. le Duc de Praslin n°10 de l'expédition du *Massiac*. Le projet de M. de Modave contient le développement précoce, il faudrait que M. de Modave eut vingt ans de moins et l'Isle de France 6 ans de plus. Si quelqu'un est capable d'exécuter ce vaste projet c'est M. de Modave.

J'observe que l'objet politique n'a peut-être pas été assez ménagé ; ce qui a pourtant été corrigé par la nature du commandement qu'on a attribué à M. de Modave. Mais en faisant le premier établissement au Fort Dauphin, on tomberait dans les mêmes inconvénients par le voisinage des lieux que les vaisseaux anglais fréquentent, et par la facilité de la communication par terre et par mer. Cet inconvénient s'augmente en s'établissant sur une rivière au Sud du Fort Dauphin.

Le vrai point serait à l'Est de Madagascar, entre le Fort Dauphin et Foulepointe, s'il s'y trouvait un port ou havre propre à faire le premier établissement, avec une rivière qui donnât communication au centre de l'île. Il faut employer le temps que M. de Modave restera à l'Isle de France à reconnaître la côte.

Du 18 juillet. Je suis fort content de la tournure de M. de Modave, de l'air et du ton qu'il prend avec moi et de la confiance qui s'établit entre nous. Si elle est de bonne foi de sa part comme de la mienne, le service du Roi y gagnera beaucoup. J'ai fort appuyé là-dessus dans notre conversation, j'espère que tout ira bien, malgré les intrigues, car il faut bien s'attendre que les passions et les intérêts feront remuer des ressorts pour nous diviser, s'il est en garde et de bonne foi comme moi, ils échoueront.

Du 20 juillet. M. de Modave est convenu de la solidité de mes raisons pour ne pas faire son premier établissement au Fort Dauphin, il les trouve comme moi péremptoires.

Du 21 juillet. Nous avons [Poivre et moi] parlé du projet de l'établissement de Madagascar, il en a plaisanté, et cependant il est convenu que tout ce qui était contenu dans les mémoires de M. de Modave pouvait être réalisé avec le temps, qu'il n'y avait que sa navigation dans l'Inde qui ne serait jamais d'aucun avantage. Moi je pense qu'il faut l'essayer quand on en aura les moyens.

Du 27 juillet. Je pars ce soir pour aller voir M. de Modave à sa campagne ; le temps ne sera pas perdu, car je me pénétrerai des principes sur lesquels il compte diriger sa besogne. Jusqu'à présent je les trouve très conformes à tout ce que j'avais conçu de relatif à cet établissement. Je reviendrai au port après demain matin.

Du 28 juillet. J'ai dîné chez M. de Modave, nous avons beaucoup raisonné sur son établissement. Je le trouve moins enthousiasmé que M. le Duc de Praslin ne l'annonce. Il était convenu dans nos premières conversations que l'établissement du Fort Dauphin pouvait être contraire aux plus saines vues politiques. Je l'ai cependant trouvé aujourd'hui très attaché à faire là un établissement, c'est-à-dire à y placer un certain nombre de familles si il en émigre de Bourbon. J'ai combattu le système de mon mieux, par des raisons solides auxquelles M. de Modave n'a opposé autre chose sinon que dans le projet de M. le Duc de Praslin le premier établissement devait se faire là. S'il persiste dans son sentiment je ne m'y opposerai pas, puisqu'en cela M. de Modave a la confiance dans cette partie, mais à coup sûr ce sera une grande faute.

Du 31 juillet. J'ai reçu une lettre de M. de Maudave par laquelle il me communique celle qu'il écrit à M. le Duc de Praslin, dont il m'a envoyé copie, en me priant de la lui renvoyer. Il m'a adressé en même temps un mémoire pour me prouver la nécessité d'aller de sa personne au Fort-Dauphin par la première flûte qui partira. Ce mémoire m'a paru de toute inutilité puisque nous sommes convenus de cette marche à tenir, quand même il serait décidé selon mon opinion que le principal établissement ne devrait pas être fait dans ce lieu. Ce mémoire m'étonne d'autant plus que tout ce qu'il contient était convenu et arrêté entre nous.

J'ai remarqué que dans sa lettre à M. le Duc de Praslin, il parle du Fort-Dauphin comme d'un premier établissement à faire, tandis que le Ministre n'ignore pas que nous en sommes en possession depuis l'année dernière, que nous y sommes établis dans l'ancien fort, qu'un détachement de la Légion y a passé le temps de la morte traite, que nous y sommes possesseurs tranquilles de l'aveu des chefs du pays. J'ai fait faire ces observations à M. de Modave par ma réponse, et je lui ai marqué qu'il me semblait qu'il fallait écrire au Ministre, comme allant bâtir sur ces fondements.

Du 12 août. Nous avons [Poivre et moi] raisonné sur l'entreprise de M. de Maudave ; il a paru penser comme moi sur la nécessité de s'éloigner des parages fréquentés par les Anglais ; il m'a même étonné en disant que M. de Maudave était entièrement de cet avis, car dans toutes les conversations que j'ai eues avec M. de Maudave, il paraît que toutes ses pensées se portent vers le Sud, et hier au soir il me parlait encore d'une découverte qu'il voulait faire jusqu'à la Baie de St Augustin, projet auquel j'ai opposé de fortes raisons politiques, en disant que je craignais beaucoup que Madagascar ne fit le second tome de l'Acadie.

Du 18 août. M. de Maudave est de retour de la campagne, je l'ai fort pressé de s'arranger pour partir sur la flûte du Roi *la Garonne*, car s'il devait retarder son départ, il vaudrait mieux qu'il attendit un autre voyage ; il m'a promis d'être prêt.

Dans toutes les conversations de M. de Maudave, je m'aperçois qu'en saisissant bien l'objet de Madagascar en grand, il n'a aucune connaissance des moyens de détail qu'il faut employer pour assurer le succès de son entreprise, et lorsque j'entre avec lui dans ces détails, je m'aperçois trop qu'ils ne lui font qu'une légère impression. Laissons-lui faire son premier voyage au Fort Dauphin, les localités doivent le frapper, j'espère qu'à son retour il sentira mieux qu'en calculant les grandes choses en spéculation, il faut s'occuper des petites dont la pratique doit nous conduire à notre but.

Du 22 août. J'ai eu avec M. de Maudave une longue conversation, dans laquelle j'ai vu avec plaisir qu'il est entièrement dégoûté de faire son premier établissement au Fort Dauphin ; j'ignore quel motif l'attachait à ce projet qui blesse les vues politiques et militaires ; mais par des nouvelles réflexions, il est entièrement de mon avis sur la nécessité de s'établir au centre de l'île, et d'ouvrir une communication s'il y en a de praticables entre Tamatave et le Fort Dauphin ; il a été le premier à me faire l'ouverture de son retour à mes principes ; il affectionne au-moins autant que moi la rivière de Mananzary indiquée dans les instructions que j'ai données à M. le Ch. Grenier, de manière que dans le voyage que M. de Maudave va faire au Fort Dauphin, toutes ses vues, ses recherches, et ses découvertes se tourneront vers cette partie.

Du 25 août. La flûte *la Garonne* est enfin partie, après avoir restée 21 jours dans le port, malgré tout ce que j'ai pu faire pour hâter son expédition, tandis que l'année dernière elle ne mettait que quatre ou cinq jours à décharger ou à charger. M. de Maudave est enfin parti sur ce vaisseau pour se rendre au Fort Dauphin ; je lui ai remis un mémoire pour tenir lieu d'instruction, mémoire uniquement de forme, car on ne pourra bien traiter le fonds de l'établissement de Madagascar que lorsque M. de Maudave aura lui-même bien déterminé ses vues, et fixé ses idées sur les lieux mêmes.

Du 9 septembre. Est arrivé de Bourbon *le Postillon*, petit vaisseau particulier, par lequel j'ai reçu une lettre de M. de Maudave qui a séjourné dans cette île deux fois 24 heures, et qui doit être rendu depuis plusieurs jours au Fort Dauphin.

Du 25 octobre. L'arrivée de M. de Modave au Fort-Dauphin a ralenti la traite des bœufs, en donnant de l'inquiétude aux naturels du pays. Par sa dépêche en date du 2 du courant, il m'annonce d'abord son Journal, et il le supprime ensuite parce qu'il ne lui paraît pas assez intéressant. Il paraît qu'il a pris empire sur les esprits, et qu'il a profité des guerres qui se font entre les chefs du pays pour faire céder au Roi en souveraineté un espace de terrain d'environ dix lieues de superficie, où il va commencer son établissement. Il envisage des grands avantages dans cet établissement fait au Fort-Dauphin que je n'ai jamais approuvé, que je n'approuve point encore, parce qu'il blesse à mon avis la saine politique dans le projet de faire un grand établissement à Madagascar. Mais enfin M. le Duc de Praslin l'a avoué, il a donné sa confiance à M. de Modave pour l'exécuter, je ne me trouve pas autorisé pour m'y opposer formellement, et il faudrait être sur les lieux mêmes pour opposer aux vues et aux motifs de M. de Modave, des vues et des motifs supérieurs. M. de Modave prend le parti d'hiverner au Fort Dauphin quoiqu'il eut en partant le projet de venir hiverner ici pour concerter ensemble d'après ses observations, la marche, le cours, la direction, et la généralité de ses opérations. Sa dépêche au reste annonce des choses très satisfaisantes. Une seule m'inquiète, c'est la dépense ; car son mémoire de demandes est énorme, et je doute fort qu'il y ait dans la colonie de quoi l'accomplir, en achetant de toute main, et sans nous mettre hors d'état de faire la traite à Foulepointe avec succès. Car le Sr Glemet régisseur de cette traite demande aussi beaucoup d'articles qui manquent dans les magasins du Roi et dans ceux de la Compagnie.

Du 1^{er} novembre. J'ai répondu aux dépêches de M. de Modave en lui faisant comprendre conséquemment aux principes que je lui ai expliqués dans toutes nos conversations que son établissement au Fort Dauphin n'était point de mon goût, malgré tous les avantages qu'il en attend parce que je crois qu'il blesse la politique générale et particulière, en ce que le premier vaisseau curieux qui ira mouiller au Fort Dauphin s'assurera d'un fait qu'il ne sera plus permis de nier, mais M. le Duc de Praslin en acceptant le projet de M. de Modave, a avoué la marche qu'il tient, et ne m'a pas autorisé à la changer. De plus le projet de M. de Modave est prématuré, je n'ose pas espérer le succès qu'il en attend dans l'état actuel où se trouve l'Isle de France, sans défense, sans moyens, et sans ressources, et je ne puis pas me rendre garant et responsable du mauvais succès qu'aura ce projet. Mais j'ai dû dire ma pensée à M. de Modave en serviteur fidèle, et je l'ai fait. Il est assez éclairé pour avoir bien senti toute la force de mes objections. Il rendra compte des motifs supérieurs qui l'ont déterminé.

[Fin de l'extrait du journal du gouverneur Dumas.]

* * *